

Crise étudiante 18 mois de probation pour un jeune pirate informatique

Écrit par L'actualité

Jeudi, 28 Novembre 2013 01:16 -

MONTREAL – Le jeune Montréalais qui a participé aux attaques informatiques de sites du gouvernement du Québec lors de la crise étudiante, au printemps 2012, a reçu mercredi une sentence de 18 mois de probation.

Le pirate informatique n'avait que 12 ans lorsqu'il a participé à la campagne «Opération Québec» qui avait été orchestrée par le groupe Anonymous, au printemps 2012.

Plusieurs sites avaient été visés. Dans certains cas, un message d'erreur apparaissait, dans d'autres les pages d'accueil étaient modifiées. Le jeune homme — dont l'identité ne peut être dévoilée — avait également réussi à saisir des données et à les échanger.

L'avocat de l'accusé a fait valoir en cour que ces attaques n'étaient pas motivées par des considérations politiques et que son client n'était pas assez âgé pour comprendre l'étendue des dommages qu'il a causés.

Le jeune pirate — qui avait plaidé coupable en octobre — a expliqué à la juge Michèle Lefebvre que sa principale motivation était d'obtenir des jeux vidéos en échange des données qu'il parvenait à obtenir.

Cet article [Crise étudiante: 18 mois de probation pour un jeune pirate informatique](#) est apparu en premier sur [L'actualité](#)

Consultez la source sur Lactualite.com: [Crise étudiante 18 mois de probation pour un jeune pirate informatique](#)